



**PROJET DE REFORME DU CGCT**  
**DANS SA VERSION APPLICABLE A**  
**LA POLYNESIE FRANCAISE**

*Evaluation*

-----  
**Fiche**  
**du 9 novembre 2022**

**FICHE D'IMPACT PARTICULIERE DE LA PROPOSITION N°35**  
**« LA CREATION DE COMMUNES ASSOCIEES NON LIMITROPHES »**

**SOMMAIRE**

I) ETAT DES LIEUX .....	2
II) OBJECTIF DE LA PROPOSITION .....	2
III) DISPOSITIF RETENU .....	2
IV) ANALYSE DES IMPACTS.....	2
V) CONSULTATIONS ET MODALITES D'APPLICATION .....	3
VI) EVALUATION.....	4

## **I) ETAT DES LIEUX**

Les 48 communes de Polynésie française sont réparties sur 118 îles habitées. 30 communes sont des communes associées dont 14 sont réparties sur plusieurs îles.

Les communes associées représentent en tout 98 communes.

Des îles éloignées par l'océan composent des districts d'une même commune associée, rendant le caractère limitrophe des districts tout relatif.

Certains districts d'une même commune sont éloignées de plusieurs heures de navigation en bateau, parfois le seul moyen pour relier les districts directement entre elles.

Lors de la création des communes, des territoires non limitrophes ont été réunis pour former une commune associée.

## **II) OBJECTIF DE LA PROPOSITION**

Rendre possible pour les communes de Polynésie française d'avoir des associations de districts, sans qu'ils soient limitrophes.

## **III) DISPOSITIF RETENU**

La disposition envisagée a vocation à concerner l'ensemble des communes de Polynésie française.

<b>PROPOSITION DE REDACTION</b>
Les conseils municipaux des communes désirant fusionner peuvent décider de procéder soit à une fusion simple, soit à une fusion comportant la création de plusieurs districts.

## **IV) ANALYSE DES IMPACTS**

	<b>DESCRIPTION</b>
<b>Impacts juridiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- modification (modif simple ou création) des articles du CGCT envisagés, ou autre code ;</li><li>- abrogation de dispositions du CGCT ou autre code</li></ul>	Suppression de l'alinéa 2 de l'article L. 2113-2 du CGCT.
<b>Impacts sur les collectivités territoriales</b>	Sont concernées toutes les communes de Polynésie française.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- qui est concerné (commune, syndicat de commune, COMCOM, syndicat mixte, EPL, ...)</li> <li>- en quoi</li> </ul>	
<p><b>Impacts financiers et budgétaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quel impact financier pour l'Etat ?</li> <li>- quel impact financier pour les communes ?</li> </ul>	Les communes peuvent réaliser des économies d'échelle liées à la mutualisation des moyens.
<p><b>Impacts sur les services administratifs</b></p>	La fusion de communes peut entraîner une nouvelle gouvernance et une réorganisation des services à la population.
<p><b>Impacts sur les usagers ou particuliers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quel impact sur les usagers des services publics communaux ?</li> <li>- quel impact sur les particuliers : jeunes, personnes âgées, salariés de droit public ou de droit privé, etc</li> </ul>	Avoir un accès à des services mutualisés peut les rendre moins coûteux pour l'utilisateur.
<p><b>Impacts sur les entreprises (PME, TGE, ..)</b></p>	<p>Pour les entreprises il y a une incidence sur la fiscalité communale en cas de différence entre les 2 régimes fiscaux communaux avant fusion.</p> <p>Il y a un impact lié à la commande publique mutualisée.</p>

## V) CONSULTATIONS ET MODALITES D'APPLICATION

CONSULTATIONS	AVIS ET/OU PROPOSITIONS
Bloc communal	Consultation de mars/avril 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 46 votes « oui »</li> <li>- 17 votes « non »</li> <li>- 7 abstentions</li> </ul>
Polynésie française	Néant
Haut-commissariat	Présentation au Haut-commissaire et ses services le 10 novembre 2022

MODALITES D'APPLICATION	DESCRIPTION
Application dans le temps	Cette mesure s'appliquera au plus tard au 10 <sup>e</sup> jour qui suit sa publication au JORF (article 8 statut PF).
Application dans l'espace	Cette mesure s'applique aux communes de Polynésie française

## **VI) EVALUATION**

Une évaluation de cette proposition se fait sur la base d'enquêtes auprès des élus et agents communaux et de la population.

Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de cette proposition, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants sont proposés :

<b>EVALUATION</b>	<b>INDICATEURS</b>
Qualitative	Satisfaction des usagers
Quantitative	Nombre de procédures de fusion de communes engagées

\*\*\*